



Plaines et coteaux
Seine centrale urbaine

CHARTRE TRAME VERTE & BLEUE



Plaines et Coteaux de la Seine centrale urbaine

En 2015, une réflexion sur la gouvernance de la Trame verte et bleue (TVB) sur le territoire de l'Ouest parisien a été engagée par l'association ESPACES. Des ateliers de concertation ont eu lieu et ont abouti à la rédaction commune d'une Charte TVB.

En 2017, cette démarche a été étendue à l'ensemble du territoire des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine.

La TVB est un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques composées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques. Elle permet aux espèces animales et végétales de communiquer, circuler, s'alimenter et se reproduire.

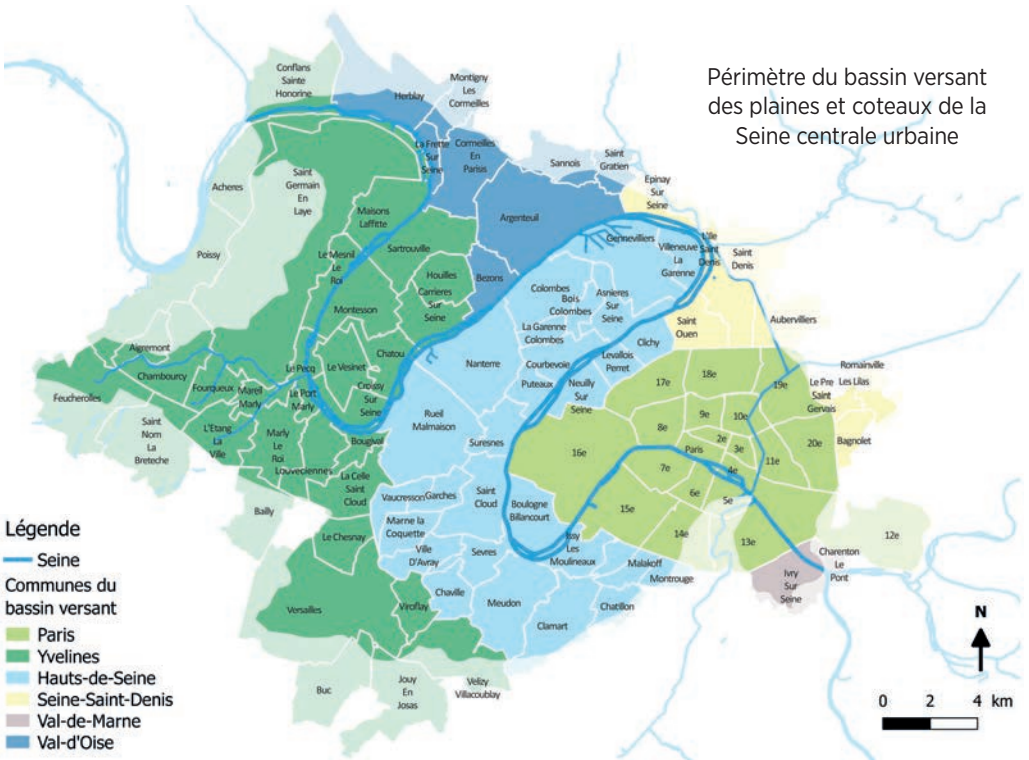
Le maintien de cette trame est donc essentiel pour éviter l'érosion de la biodiversité, préserver les services écosystémiques et améliorer notre cadre

de vie notamment au sein des espaces urbains franciliens.

Cette charte répond à la nécessité de décliner à l'échelle locale les continuités écologiques régionales. Elle incite à l'émergence d'actions de conservation et de restauration des trames du sous-bassin versant de la Seine centrale urbaine.

La Charte est un document stratégique, sans obligation juridique ni limite temporelle. Les acteurs signataires de la Charte s'engagent moralement à réaliser toute action qui permettra de mettre en oeuvre les 4 engagements détaillés dans les pages suivantes.

L'adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire est primordiale pour apporter plus de cohérence aux actions en faveur des continuités écologiques et des projets de développement de nos villes.



Devenir signataire de la Charte Trame verte et bleue



Voir page 8

Vous êtes

une collectivité territoriale, un service de l'Etat, une association, un acteur économique ...

Vous constatez

que l'extinction des espèces végétales et animales dans nos territoires d'Ile-de-France, comme ailleurs, s'accélère, que les espaces permettant leur survie ont tendance à rétrécir et à se fragmenter suite à la pression de l'urbanisation.

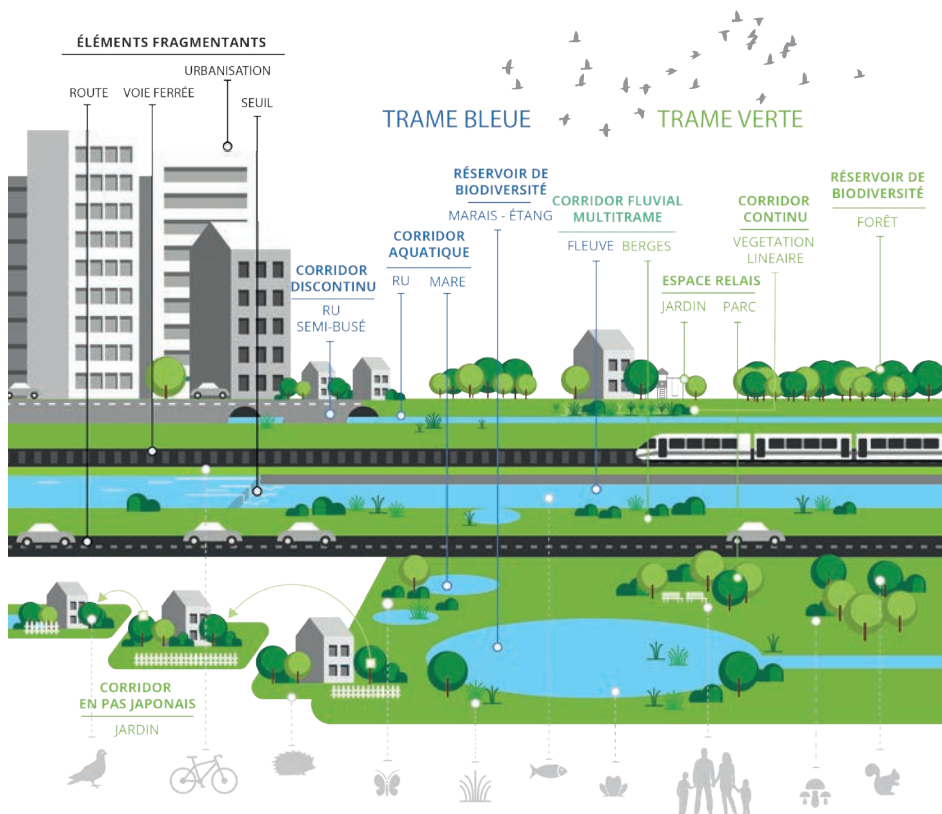
Vous pensez

que l'on peut favoriser la biodiversité en préservant les forêts, les parcs, les coulées vertes, mais aussi en aménageant des corridors écologiques reliant ces espaces les uns aux autres.

Vous êtes prêts

à participer activement, quel que soit vos compétences ou votre territoire d'action, à l'amélioration des continuités écologiques et de la biodiversité du territoire.

Alors vous êtes concernés par la Charte Trame verte et bleue !



1

Connaître et s'associer

Identifier les continuités écologiques du territoire et développer une culture commune

- **Favoriser les échanges** entre les professionnels, les décideurs et le grand public afin d'avoir une sémantique commune, un lieu de partage et de diffusion autour de la Trame verte et bleue.
- **Identifier et mettre en réseau** des personnes ressources sur ces différentes thématiques.
- **Participer à l'élaboration du diagnostic TVB** et à l'identification sur le territoire des différentes trames (bleue, verte, brune et noire), des réservoirs de biodiversité, des corridors et de leurs points de fragilité.
- **Encourager la coopération et le partenariat** dans des actions de protection, de valorisation et de restauration du patrimoine naturel.
- **Contribuer à l'état des lieux** des habitats naturels, de la flore et de la faune présents sur le territoire.
- **Évaluer les impacts et l'efficacité** des actions menées en faveur de la Trame verte et bleue.

EXEMPLES D'ACTIONS À MENER

Contribuer à la production de connaissances sur son territoire et les partager (études, inventaires, sciences participatives, observations lors de sorties pédagogiques...).

Cartographier les espaces verts et de nature en pleine terre (parcs, jardins, friches, pieds d'arbres, etc.) et mettre à disposition ces données.

Identifier sur son territoire des espèces repères locales et des entités paysagères caractéristiques.

Créer ou compléter les recueils de bonnes pratiques et actions en associant les acteurs concernés.

Inciter à l'utilisation d'outils de valorisation et de communication comme les chartes et les labels pour améliorer les pratiques en faveur de la biodiversité et du cadre de vie (EcoJardin, Refuges LPO, Oasis de nature, Villes et villages fleuris, Ville ou Intercommunalité nature, Végétal local...).

Recenser les points de fragilité de la TVB afin d'adapter et de prioriser la mise en oeuvre des actions.

Développer les métiers et les formations liées à la TVB.



2

Intégrer la biodiversité au cœur des aménagements

Utiliser les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement comme outils d'amélioration de la biodiversité et du cadre de vie pour tous

- **Intégrer la Trame verte et bleue dès la phase d'élaboration** des projets d'aménagement du territoire et dans les documents d'urbanisme.
- **Faire connaître les atouts de la nature en ville** aux différentes échelles du projet d'aménagement (bâti, quartier, ville et territoire).
- **Aménager la ville en préservant la biodiversité et les sols et adapter le territoire aux changements climatiques.**
- **Intégrer des espaces aquatiques et humides dans les projets urbains** (noues, mares, réouverture de rus...) pour améliorer la thermorégulation, le cadre de vie et la résilience de la ville.
- **Concevoir des espaces urbains perméables** en prenant en compte le cycle naturel de l'eau.

EXEMPLES D'ACTIONS À MENER

Développer la concertation afin d'enrichir les projets.

Intégrer des mesures réglementaires dans les documents d'urbanisme favorisant la TVB (aménagement de toitures végétalisées, gestion des eaux pluviales à la parcelle, maintien d'espaces verts...) et veiller à leur bonne application.

Concilier biodiversité et multifonctionnalité des espaces verts urbains. Favoriser la circulation humaine (modes de déplacement doux), animale et végétale.

Préserver le réseau hydrographique et valoriser les sources, rus et milieux humides.

Développer des espaces pour l'agro-écologie urbaine.

Recenser les zones d'intérêt environnemental afin de les préserver lors de futurs aménagements d'une part et de les conforter lors d'éventuelles compensations écologiques d'autre part.

Valoriser les délaissés urbains, même de façon transitoire, maintenir des zones refuges dans les tissus urbains.

Réduire les pollutions sonores et lumineuses en développant des zones de calme pour les habitants, la faune et la flore.



3

Améliorer la fonctionnalité des écosystèmes

Préserver, restaurer et recréer des continuités écologiques fonctionnelles partout

- **Conforter les réservoirs de biodiversité** et les coeurs de nature.
- **Aménager des corridors écologiques** entre les espaces de nature permettant le passage des espèces et en résorbant les obstacles de la TVB même au sein des quartiers denses.
- **Développer les espaces verts et revégétaliser**, notamment en secteurs carencés, pour améliorer la biodiversité et le cadre de vie.
- **Gérer écologiquement les espaces** en intégrant des mesures spécifiques de gestion des espèces envahissantes.
- **Privilégier la plantation en pleine terre d'espèces locales** adaptées au climat et favoriser la diversité des milieux et des espèces.
- **Réduire les pollutions** physiques, bio-chimiques, sonores et lumineuses. Préserver et améliorer la qualité des sols et de l'eau.

EXEMPLES D' ACTIONS À MENER

Protéger, développer et diversifier le patrimoine arboré public et privé.

Favoriser la diversification des strates végétales. Créer des haies favorables à la biodiversité.

Restaurer la TVB urbaine en améliorant la qualité des espaces verts dans les ensembles d'habitats collectifs.

Encourager la création de mares et de bassins.

Préserver et reconstituer les sols.

Augmenter la végétalisation des berges et les aménager afin de les ouvrir au public.

Favoriser les écoulements sédimentaires et les continuités piscicoles des cours d'eau.

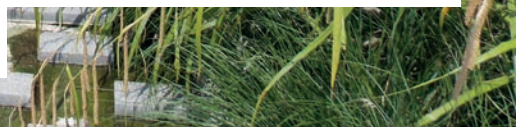
Accompagner les acteurs (prestataires, gestionnaires, particuliers...) vers le zéro pesticide.

Identifier les espèces envahissantes des territoires et assurer leur gestion.

Utiliser les techniques de génie écologique.

Adapter l'accès des milieux naturels pour respecter le cycle des espèces.

Privilégier la pleine terre et la reconquête végétale des espaces artificialisés. Encourager la désimperméabilisation des sols.



4

Inciter à participer

Encourager chacun à contribuer à la restauration et la préservation de la Trame verte et bleue

- **Sensibiliser le public** à la nature en ville et la biodiversité.
- **Promouvoir l'animation** de la TVB et l'organisation d'événements sur cette thématique.
- **Vulgariser et valoriser les connaissances** sur les continuités écologiques et leurs enjeux.
- **Développer les initiatives citoyennes** pour favoriser la biodiversité dans les espaces privés (jardins, chantiers participatifs, espaces verts d'entreprises...) et publics.
- **Associer les habitants du territoire** dès que possible aux projets urbains et à l'entretien des espaces verts.

EXEMPLES D'ACTIONS À MENER

Diffuser les outils pédagogiques et sensibiliser les publics sur les enjeux de la biodiversité.

Réaliser des actions d'éducation à l'environnement, au développement durable et aux services rendus par la nature.

Vulgariser la réglementation et les notions relatives à la biodiversité et à la Trame verte et bleue.

Connaître, accepter et respecter la faune ainsi que la flore spontanée dans les espaces minéralisés.

Créer un calendrier des événements autour de la biodiversité.

Développer les jardins partagés et organiser une gestion concertée multi-acteurs.

Favoriser la végétalisation citoyenne (conventions pour le fleurissement des pieds d'arbres, pieds de mur, régies de quartier...).

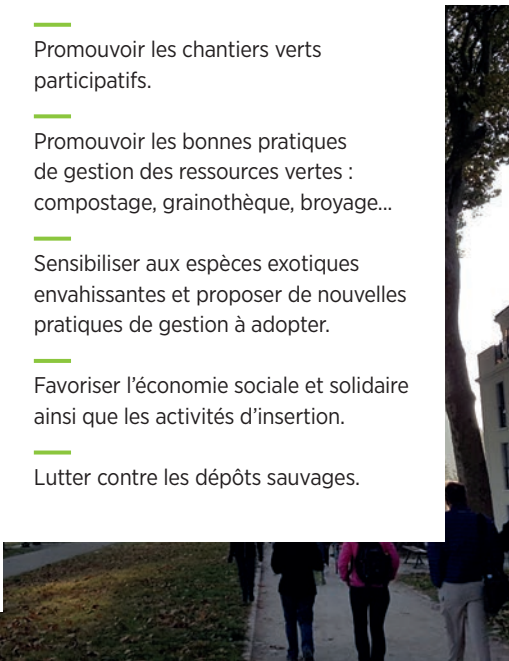
Promouvoir les chantiers verts participatifs.

Promouvoir les bonnes pratiques de gestion des ressources vertes : compostage, grainothèque, broyage...

Sensibiliser aux espèces exotiques envahissantes et proposer de nouvelles pratiques de gestion à adopter.

Favoriser l'économie sociale et solidaire ainsi que les activités d'insertion.

Lutter contre les dépôts sauvages.



Comment devenir signataire ?

L'adhésion à la Charte Trame verte et bleue sera enregistrée après réception de votre acte d'engagement ou de votre délibération. Ce document doit être adressé à la cellule d'animation du Contrat de bassin Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine au sein de l'association ESPACES. Une attestation de signature vous sera ensuite transmise.



Plaines et coteaux
Seine centrale urbaine

CHARTRE TRAME
VERTE & BLEUE

Contactez

la cellule d'animation de la Charte
à l'association Espaces :

Mathilde BAUDRIER

Responsable de la cellule d'animation chartes et contrat
Plaines et coteaux de la seine centrale urbaine

www.seine-centrale-urbaine.org



Association Espaces

855 avenue Roger Salengro
92370 Chaville
Tel. 01 55 64 13 40
www.association-espaces.org

Avec le soutien de :

